

**AO DAL/ST/005/2014**

**SOUS-TRAITANCE SNIM**

Travaux d'Entretien de la Voie

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), désire sous-traiter au long de la Voie les activités ci-dessous énumérées :

- Exécuter les travaux de manutention relatifs aux couponnages.
- Traiter les défauts géométrie de la voie courante et les appareils voie.
- Entretien des appareils voie
- Exécuter les différentes interventions de l'entretien : remplacement des traverses, serrages et desserrages des attaches, meulage d'entretien, tournée d'inspection (draisines, guetteurs).
- Exécuter les travaux de désensablement de la voie

La SNIM invite les entreprises intéressées à présenter leur candidature en vue d'assurer les prestations décrites ci-dessus. Elles doivent fournir à ce titre les informations (documentation, références de prestations similaires, disponibilité de personnel qualifié, etc.) sur leur aptitude et expérience démontrant leur qualification pour les prestations demandées

Peuvent se porter candidates les entreprises **Mauritaniennes** répondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessous :

1. Constitution de l'entreprise conformément au code du Commerce : Statuts, inscription au registre du commerce ou des métiers ;
2. Avoir la propriété d'un fonds de: Siège, clientèle, matériels d'exploitation, moyens de transport, etc.
3. Déclaration d'ouverture à l'Inspection du Travail du ressort territorial
4. Disposer d'un personnel chargé de l'encadrement technique, y compris l'HST, et d'un personnel chargé de la: fournir les principaux CV du personnel technique et de gestion, présenter un règlement intérieur relatif au personnel et un schéma d'organigramme de l'entreprise ;
5. Disposer d'équipements, d'outillages ou de matériels nécessaires à l'exercice de l'activité sous-traitée et/ou disposer de la capacité à contracter une convention de prêt pour l'équipement non;
6. Fournir une attestation d'inscription au rôdes impôts sous un numéro de contribuable et être immatriculé auprès de la CNSS ;
7. Justifier d'une expérience pertinente de 5 ans au minimum dans le domaine de l'activité;
8. Présenter les bilans des 3 derniers exercices de l'activité approuvés par un commissaire au compte et certifiés conformes aux bilans déposés à la DGI.

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Lundi, 09 Juin 2014 09:48 -

---

Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 07h00 à 15h00 (heure locale).

Les manifestations d'intérêt accompagnées de toutes les pièces justificatives, devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **26 juin 2014 à 12h00** (*heure locale*) et porter expressément la mention :

« **AO DAL/ST/005/2014** »

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Lundi, 09 Juin 2014 09:48 -

---

A attention de Monsieur Mohamed Vall Ould Ahmed Salem

Chef Service Etudes & Marchés

Direction des Achats et de la Logistique

SNIM - BP 42 – Nouadhibou - Mauritanie

Tél : (222) 45 74 12 04 - Fax : (222) 45 74 90 13

Email : [mvasalem@snim.com](mailto:mvasalem@snim.com)

Une liste restreinte d'entreprises, sera établie à l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément au Règlement Général Applicable aux Dossiers d'Appel d'Offres aux Contrats de la SNIM.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part de la SNIM d'inclure cette entreprise dans la liste restreinte.

Il est demandé aux entités intéressées de ne pas recourir aux interventions, pressions ou plaidoyers auprès de quiconque lié à la SNIM pour faire aboutir leur manifestation d'intérêt.